



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://saintclementdesbaleines.fr/>

I. Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

A / LE BUDGET PRINCIPAL

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des dotations de l'état et de l'impôt auxquels s'ajoute le produit des services.

Dépenses et recettes de fonctionnement réalisées par chapitre – année 2024

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	696416.84
012	Charges de personnel et frais assimilés	688104.35
014	Atténuations de produits	43104
65	Autres charges de gestion courante	236694.83
66	Charges financières	51908.25
	Total dépenses ordre	63 545.14
	TOTAL DEPENSES	1 779 773.41

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	5 577.51
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	102 423.86
73	Impôts et taxes	177 265.00
731	Impositions directes	136 3251.65
74	Dotations, subventions et participations	360 171.09
75	Autres produits de gestion courante	152 403.81
76	Produits financiers	26.44
77	Produits exceptionnels	16 158.72
002	Excédent de fonctionnement reporté	481 756.85
	Totales recettes ordre	1 173.04
	TOTAL RECETTES	2 660 207.97

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes sont principalement constituées des subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, du fonds de compensations de la TVA, des recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire accordés et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses et recettes d'investissement réalisées par chapitre – année 2024

<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	245 206.49
20	Immobilisations incorporelles	6 286.80
21	Immobilisations corporelles	784 280.77
001	Déficit d'investissement reporté	192 509.18
	Total dépenses d'ordre	99 694.91
	TOTAL DEPENSES	1 327 978.15

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	326 629.43
13	Subventions d'investissement reçues	80 456.28
16	Emprunts et dettes assimilés	872 000.00
21	Immobilisations corporelles	291.75
	Total recettes d'ordre	162 067.01
	TOTAL RECETTES	1 441 444.47

IV. L'état de la dette

Au 31 décembre 2024, l'en-cours de la dette s'élève à 2 936 071.49 €

Le ratio de capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre sa dette par mobilisation de la totalité de son épargne brute annuelle.

La capacité d'épargne et de désendettement

RECETTES REELLES	2 659 034.93
- DEPENSES REELLES (hors intérêts de la dette)	1 664 320.02
EPARGNE BRUTE	994 714.91

ENCOURS DE LA DETTE au 31/12	2 936 071.49
AMORTISSEMENT ANNUEL DE LA DETTE	303 263.55
(1) CAPACITE DE DESENDETTEMENT	3.60
(2) DUREE DE VIE MOYENNE DE LA DETTE	9 ans

- (1) Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute
*Une note inférieure à 5 est un signe d'endettement faible.
Une note supérieure à 5 et inférieure à 10 est un signe d'endettement moyen
Une note supérieure à 10 est un signe d'endettement fort.*

- (2) Durée de vie moyenne de la dette = encours de la dette / amortissement en capital de la dette

B / LE BUDGET ANNEXE - ECOTAXE

Dépenses et recettes réalisées par chapitre – année 2024

Le budget annexe Ecotaxe retrace les mouvements comptables liés à l'usage de la part d'écotaxe (passage du pont de Ré) versée à la commune et devant être utilisée principalement pour des projets de préservation et de valorisation de l'environnement

<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	60 264.15
	TOTAL DEPENSES	60 264.15

<i>Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
73	Impôts et taxes	69 721.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	34 438.65
	TOTAL RECETTES	104 159.65

Fait le 27 mars 2025
Le Maire, Lina BESNIER